

Président
Jean-François Méder
Secrétaire générale
Anne Cotten
Trésorier
Eric Guillemot
Président du congrès
Alain Luciani

Monsieur Le Ministre Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 15 juin 2020

Monsieur le Ministre,

La crise que nous venons de traverser a montré le dévouement exemplaire des professionnels de santé, en particulier des équipes paramédicales. L'action des manipulateurs d'électroradiologie médicale est à ce titre à saluer. Bien que classés dans la catégorie médicoteknique, ils ont eu un rôle réel de soignants, en contact direct avec les malades atteints par le virus en particulier lors de la réalisation de scanners thoraciques et de radiographies pulmonaires faites en réanimation. Les manipulateurs ont ainsi montré qu'ils étaient essentiels dans la prise en charge des patients tant dans les services d'imagerie médicale que dans les services de médecine nucléaire et de radiothérapie où ils ont permis le maintien d'une forte activité pendant cette épidémie.

La profession de manipulateur en électroradiologie médicale est encore mal connue. Exercée après trois ans d'études supérieures (grade de licence par décret du 14 janvier 2016), celle-ci occupe une place essentielle dans les parcours de soins. En effet, le manipulateur d'électroradiologie médicale est un soignant capable de réaliser des investigations et des traitements dans trois spécialités : la radiologie-imagerie médicale, la médecine nucléaire et l'oncologie-radiothérapie.

Cette profession souffre aujourd'hui d'un manque d'attractivité à la fois du fait de la rémunération insuffisante, du peu de perspectives d'évolution de carrière et de l'absence de valorisation de compétences professionnelles acquises à la suite d'études complémentaires tels qu'un Diplôme d'Université, un Master et un Doctorat. Si bien que le bilan de la démographie de ce métier et ses perspectives sont dès aujourd'hui préoccupants, retentissant sur la prise en charge des patients dans nos trois spécialités.

En tant que responsables des sociétés savantes de spécialités accueillant les manipulateurs d'électroradiologie médicale, il nous paraît indispensable que leur soit accordées :

- dans l'immédiat, une revalorisation de leur salaire au même titre que les autres professions paramédicales,
- à moyen terme, une révision de leur parcours professionnel et une reconnaissance de compétences obtenues dans le cadre de formations diplômantes.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pr Jean-François Meder,
Président de la SFR

Pr Florent Cachin,
Président de la SFMN

Pr Philippe Giraud
Président de la SFRO

